



ACTUALITES VACCINALES N° 3

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 janvier 2021

En Nouvelle-Aquitaine, la campagne de vaccination accélère son déploiement. Depuis les premières injections le 4 janvier dernier, ce sont **34 689** vaccinations qui ont d'ores et déjà été réalisées, plaçant la région Nouvelle-Aquitaine parmi les régions ayant le plus vacciné. L'objectif fixé par le Premier Ministre de 1 million de vaccinations pour fin janvier, se traduit à l'échelle régionale par un objectif d'environ 100 000 vaccinations d'ici la fin du mois.

Nombre de vaccinations en Nouvelle-Aquitaine au 14/01/2020

Nombre total de vaccinations	34 689
<i>Vaccinations publics prioritaires (résidents EHPAD, USLD,)</i>	<i>9 009</i>
<i>Vaccinations professionnels de santé, médico-sociaux, secours et aide à domicile</i>	<i>25 680</i>

Voir en annexe la répartition des chiffres par département.

Qui peut se faire vacciner, où et comment ?

La stratégie nationale, s'appuie sur les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) et prévoit **un déploiement de la vaccination ciblée**, qui permet de vacciner en priorité les publics les plus fragiles pour **éviter des décès et la saturation du système hospitalier et ainsi revenir à une vie normale le plus rapidement possible**. La vaccination sera élargie à d'autres publics au fur et à mesure de la mise à disposition des différents vaccins.

A ce stade, les personnes qui peuvent se faire vacciner sont :

- **Les personnes âgées en établissements (EHPAD et Unités de soins de longue durée - USLD)** qui sont les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et les plus impactées par les décès liés à la Covid19 (= **1% de la population, mais 1/3 des décès** de la Covid19 en France). Ces vaccinations ont débuté en Nouvelle-Aquitaine pour les EHPAD dès la semaine dernière et se poursuivront plus largement sur les prochaines semaines. Les séances de vaccination sont organisées au sein des établissements,
- **Les professionnels exerçant dans le milieu de la santé, du médico-social, du secours et de l'aide à domicile ayant 50 ans et plus ou un facteur de risque**, via les centres de vaccination adossés aux établissements de santé publics et privés. 90 centres seront ouverts à compter de la semaine prochaine en Nouvelle-Aquitaine – voir ci-dessous,
- **Les personnes handicapées vulnérables pris en charge en Foyers d'accueil médicalisés (FAM) ou Maisons d'accueil spécialisées (MAS)**. Cette vaccination s'organise et sera mise en œuvre dans les prochains jours.

A compter du 18 janvier, le périmètre de la vaccination sera élargi aux personnes âgées de 75 ans et plus qui pourront se faire vacciner, ainsi qu'aux patients vulnérables à très haut risque (ex : atteints de cancers, de maladies rénales, de poly-pathologies, de maladies rares, de trisomie 21, aux transplantés, ...)

➔ Modalités de prise de rendez-vous pour les personnes âgées de 75 ans et plus :

Elles doivent prendre rendez-vous dans le centre de vaccination le plus proche de chez elles :

- **directement auprès de l'établissement : par téléphone** ou grâce à **un outil de prise de rendez-vous en ligne** choisi par le centre de vaccination (Doctolib, Keldoc ou Maïia),
 - ▶ liste des centres de vaccination, avec les coordonnées et les liens pour les prises de rendez-vous en ligne, accessible via Santé.fr (avec une géolocalisation du centre le plus proche) et sur le [site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine](#) classés par département,
- **ou en en appelant le n° vert national 0800 009 110.**

Ces prises de rendez-vous sont ouvertes depuis le jeudi 14 janvier.

A noter : Afin de clarifier qui peut se faire vacciner, où et comment, l'ARS Nouvelle-Aquitaine propose une infographie synthétique qui sera régulièrement actualisée et mise en ligne sur son site internet.

accin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Qui peut se faire vacciner en janvier 2021 en Nouvelle-Aquitaine ? 15/01/2021

La stratégie de vaccination priorise les publics les + fragiles (formes graves de la maladie) et les + exposés au virus (santé et médico-social) pour réduire la mortalité et préserver le fonctionnement du système de santé.

En janvier 2021

Les personnes âgées hébergées en EHPAD et USLD (unités de soins longue durée)

directement dans leur établissement après recueil de leur consentement et visite médicale
Où ?

Tout professionnel exerçant dans le milieu de la santé, du médico-social, du secours et de l'aide à domicile **ayant + 50 ans et/ou étant personne à risque**

dans le centre de vaccination le plus proche de leur lieu d'exercice
Où ? (liste sur [nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](#))

Dans les prochains jours

Les personnes de + 75 ans séjournant ou consultant dans les établissements de santé ou hébergées dans d'autres structures pour personnes âgées (résidences autonomie...)

Les personnes vulnérables en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueils médicalisés (FAM)

Où ? au sein de leur structure

À partir du 18 janvier de manière progressive

Les personnes de + 75 ans

Les patients vulnérables à très haut risque (liste sur [nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](#))

dans le centre de vaccination le plus proche de chez eux, sur RDV (modalités et liste actualisées sur [nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](#) ou [sante.fr](#)), à mesure des stocks disponibles.
Où ?

Et ensuite ? La vaccination s'élargira progressivement aux autres tranches de population vulnérable.

Que vous soyez vacciné ou non, continuez d'appliquer strictement les gestes barrières et de prendre soin de votre santé.

+ d'info sur la stratégie vaccinale et sur les centres de vaccination sur [nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](#)

Conception : A. Riquelme, département communication ARS Nouvelle-Aquitaine | Illustrations : Freepik | 15/01/2021

Dès lundi, **90 centres de vaccination seront ouverts en Nouvelle-Aquitaine**, grâce à une **mobilisation très forte des établissements de santé publics et privés et des professionnels de santé libéraux**, qui sont associés à ces centres ou ont proposé de venir en soutien, **ainsi que des collectivités territoriales**.

Pour proposer un maillage territorial équilibré, ces centres sont validés par un arrêté préfectoral, sur avis de l'ARS.

Des dispositifs pour accompagner les personnes qui auraient des difficultés à se rendre dans les centres de vaccination sont en cours d'organisation localement, en lien avec les collectivités territoriales.

Dernier arrivé : le vaccin Moderna, disponible à partir de fin janvier, début février en Nouvelle-Aquitaine

Le 6 janvier 2021, l'Agence européenne du médicament a donné son feu vert à un deuxième vaccin : le vaccin Moderna COVID-19 mRNA. Ce nouveau vaccin contre la Covid-19, **d'efficacité équivalente** à celle du vaccin Pfizer repose également sur la technique de l'ARN messenger et va permettre d'amplifier la campagne de vaccination, notamment grâce à **ses conditions d'utilisation plus souples**.

S'il doit également être administré en deux doses, il présente l'avantage de pouvoir être stocké à -20° (contre -80° pour le vaccin Pfizer) pendant 6 mois puis 30 jours dans un frigidaire standard après décongélation (contre 5 jours pour le vaccin Pfizer). Par ailleurs, il ne demande pas de préparation spécifique. Il pourrait donc être administré plus facilement et par un nombre plus important de professionnels de santé (ex : médecins généralistes, pharmaciens), comme c'est le cas du vaccin contre la grippe saisonnière. **En Nouvelle-Aquitaine, les professionnels de santé libéraux seront mobilisés pour assurer le déploiement de ce vaccin.**

Plus de 50 000 doses seront acheminées cette semaine en France dans les zones où le virus circule le plus. La région Nouvelle-Aquitaine, dont la situation sanitaire est moins tendue que dans d'autres régions, n'est donc pas prioritaire à date pour l'attribution de ce nouveau vaccin. Les premières doses du **vaccin Moderna devraient donc arriver dans notre région qu'à partir de fin janvier, début février.**

Pour des raisons logistiques, et parce que ces deux vaccins ont une efficacité équivalente, il ne sera pas possible pour le patient de choisir entre les deux vaccins.

Contact presse ARS Nouvelle-Aquitaine
N° presse dédié Covid-19 : 06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

Annexe 1 – Répartition des vaccinations par département

Département	Vaccinations publics	Vaccinations professionnels	TOTAL
--------------------	-----------------------------	------------------------------------	--------------

	prioritaires		
16	722	1754	2476
17	961	2814	3775
19	775	1148	1923
23	299	1367	1666
24	1001	1298	2299
33	938	6014	6952
40	812	1652	2464
47	465	1076	1541
64	1334	3907	5241
79	193	1072	1265
86	399	1835	2234
87	1278	1575	2853
TOTAUX	9177	25512	34689